Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFI B3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	mr farinazo (société Orange) 0685831938	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
27/07/21	alpe huez	refuge aigle			2	transport aller vers 9h et retour vers 15h de deux techniciensOrange pour dépannage téléphone du refuge
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

ZONE d'exclusion de survol : aire d'aigle - aiglon toujours en place
voir carte JUIN 2021 envoyé précédemment

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 442 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 26/07 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur adjoint,

Thierry